

**Catalogue
des contenus
e-learning
disponibles sur
e-formations**

—
2023

E-

LEARN

NING

Introduction

Depuis mai 2021, l'Anfh déploie progressivement sa nouvelle plateforme de formation en ligne « e-formations » (<https://e-formations.anfh.fr>).

Celle-ci s'inscrit dans la volonté stratégique de l'Anfh de s'adapter à la transformation numérique de la formation dans le secteur public de la santé et du médico-social tout en développant son offre en matière d'e-learning auprès de ses établissements adhérents.

Partie intégrante du projet stratégique 2020-2023 de l'Anfh, elle participe à soutenir les politiques RH des établissements en contribuant à renforcer l'offre qui leur est proposée pour la mise en place de leurs politiques de prévention, notamment en matière de QVT et à les soutenir dans de nouvelles modalités d'acquisition des compétences en vue de la nécessaire adaptation aux métiers de demain.

Construite sur mesure, de façon à pouvoir être adaptée aux besoins spécifiques de l'Anfh et de ses adhérents (ex: aucune licence utilisateur, étanchéité des données apprenants, conformité des attestations...), elle offre ainsi une plus grande souplesse en terme d'évolution et un élargissement des possibles en matière de stratégies de déploiement e-learning à venir.

Ergonomique, simple et intuitive, elle peut être utilisée via PC, tablette ou mobile. Accessible à tous les agents des établissements adhérents, cette plateforme centralise l'ensemble des supports à mobiliser dans le cadre de leur parcours de formation et/ou de sensibilisation. Elle dispose de trois types de contenus (en libre accès, en auto-inscription, en inscription institutionnelle) comprenant différentes modalités d'accès* (avec ou sans compte) et répartis en 3 catégories (les soins, la Covid-19 et le soutien RH).

*L'accès aux différents contenus n'entraîne aucun coût supplémentaire pour les établissements adhérents.

Focus sur les 3 types de contenus et leurs modalités d'accès

Contenus en libre accès (sans compte)

- > S'adressent à tout **type de public**.
- > Contiennent des **ressources pédagogiques internes et externes à l'Anfh** (Ex : Webinaires sur la Covid-19, teaser des contenus à suivre à l'intérieur de la plateforme, serious games en ligne...)
- > **Ne nécessitent pas qu'un compte ait été créé** à l'apprenant·e au préalable.
- > Accessibles depuis la **page d'accueil de la plateforme** :
<https://e-formations.anfh.fr>

Contenus en auto-inscription (avec un compte)

- > S'adressent **aux agents des établissements adhérents, aux administrateurs Anfh et aux partenaires Anfh**.
- > Regroupent des **contenus d'information/de sensibilisation** élaborés par l'Anfh et auxquels l'apprenant·e **s'inscrit par lui/elle-même** (pas de suivi administratif en terme de participation et d'assiduité).
- > **Nécessitent qu'un compte ait été créé** à l'apprenant·e au préalable et que celui/celle-ci **se connecte** à l'intérieur de la plateforme.
- > Accessibles depuis l'onglet « **Catalogue** » du **tableau de bord*** de l'apprenant·e.

Contenus en inscription institutionnelle (avec un compte)

- > S'adressent **aux agents des établissements adhérents, aux administrateurs Anfh et aux partenaires Anfh**.
- > Regroupent des **contenus de formation** élaborés par l'Anfh et auxquels l'apprenant·e **est inscrit·e par son établissement ou sa délégation Anfh** (suivi administratif en terme de participation et d'assiduité).
- > **Nécessitent qu'un compte ait été créé** à l'apprenant·e au préalable et que celui/celle-ci **se connecte** à l'intérieur de la plateforme.
- > Accessibles depuis l'onglet « **Mes parcours** » du **tableau de bord*** de l'apprenant·e.

* Le tableau de bord de l'apprenant·e est une page personnalisée lui donnant accès à l'ensemble de son parcours de formation, aux catalogues en inscription institutionnelle et en auto-inscription ainsi qu'au contact du support technique.

Comment un établissement adhérent peut-il obtenir un accès aux contenus et les déployer auprès de ses agents ?

- > Chaque établissement adhérent qui souhaite bénéficier d'un accès aux contenus doit se rapprocher de sa délégation régionale pour être guidé dans l'appropriation de ce nouvel outil de formation par les gestionnaires de délégation (GED). Il s'agit de conseiller·ère·s formation, qui ont un rôle de gestionnaire sur la plateforme. Les GED sont en charge d'accompagner les établissements de leur délégation dans la prise en main de la plateforme et le déploiement des différents contenus.
- > Les établissements qui souhaiteront avoir accès aux contenus pour les déployer auprès de leurs agents, se verront donc créer un compte Gestionnaire d'établissement (GET) par les GED de leur délégation. Les GET sont des représentant·e·s des établissements (le plus souvent travaillant au sein du service formation) qui ont un rôle de gestionnaire sur la plateforme. Les GET sont en charge de déployer l'outil et les contenus e-learning au sein de leurs établissements. En pratique les GET peuvent créer les comptes agents, et sur les contenus en inscription institutionnelle: créer les sessions de formation, inscrire les agents à ces sessions, suivre leur progression, éditer les attestations de suivi de formation. Pour s'approprier leurs rôles et actions, les GET bénéficient d'un accompagnement assuré par les GED qui leur remettront des outils méthodologiques (un « kit de communication GET » avec fiches pratiques et tutos vidéo ainsi qu'un « kit de communication apprenant » destiné aux agents).

Sommaire

➤ Partie 1 : Les contenus en libre accès

➤ Partie 2 : Les contenus en inscription institutionnelle

- Dispositif e-MULTI+
 - e-MULTI+ « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » 100% en ligne
 - e-MULTI+ « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » en multimodal - prérequis pour les agents
 - e-MULTI+ « Animer en multimodal » - parcours animateur
 - e-MULTI+ « Animer en présentiel enrichi de média » - parcours animateur
 - Récapitulatif des 3 modalités de déploiement
- Égalité professionnelle femmes/hommes
- Éthique 2.0
- L'Entretien Prénatal Précoce - Actualisation des connaissances
- La formation digitale dans la fonction publique hospitalière
- La laïcité au quotidien
- La laïcité ma responsabilité
- Les fondamentaux de la laïcité
- Limitation et arrêt des thérapeutiques – Droits des patients en fin de vie
- Mission zéro risque
- Qualité de vie au travail (QVT)
- Réglementation, enjeux et mise en œuvre de l'entretien professionnel
- Se préparer à la certification et à la fiabilisation des comptes
- Série H
- Soins sans consentement
- Troubles du comportement de la personne âgée
- Vis ma vie de cadre

➤ Partie 3 : Les contenus en auto-inscription

- Découverte des instances
- e-MULTI+ « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » 100% en ligne
- Prélèvement rhino-pharyngé
- RGPD : Acquérir les bons réflexes
- Se préparer à son entretien professionnel
- Sensibilisation au télétravail

➤ Partie 4 : Glossaire du digital learning

➤ PARTIE 1

Les contenus en libre accès

Libre accès sans compte

- > L'apprenant·e accède aux contenus directement depuis la page d'accueil de la plateforme:
<https://e-formation.anfh.fr>

3 catégories de contenus



Types de ressources pédagogiques

- > Fiches pratiques
- > Interviews
- > Liens vers des formations de type MOOC
- > Serious games en ligne
- > Teaser vidéo
- > Tuto vidéo
- > Webconférences
- > Webinaires

➤ PARTIE 2

Les contenus en inscription institutionnelle

Anfh e-MULTI+



e-MULTI+ « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » 100% en ligne

Dans le cadre de sa démarche d'accompagnement des établissements de la FPH, l'Anfh a développé le dispositif e-MULTI+. Ce dispositif d'intégration des personnels, permet aux agents de la fonction publique hospitalière de découvrir les métiers et les carrières de la FPH et de se familiariser avec le fonctionnement des établissements publics hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il peut être utilisé par les établissements dans le cadre de journées d'accueil ou de sensibilisation. Il peut être déployé sous trois modalités différentes au choix de l'établissement : 100 % en ligne, multimodal ou présentiel enrichi de média.

PUBLIC :

Tout nouvel agent d'un établissement de la FPH.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Lyadis.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

2H15
(15 minutes/unité).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[e-MULTI+ Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender son environnement professionnel.
- Comprendre sa carrière.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Parcours composé de 9 modules interactifs.
- Des séquences animées pour illustrer les différents thèmes (vidéos, des jeux, des personnages animés).
- Des témoignages d'agents de la FPH.
- Des quiz pour évaluer vos connaissances.
- L'Anfh conseille fortement aux établissements de proposer un accompagnement pédagogique avec un·e animateur·rice interne (à l'établissement ou au même GHT) aux agents suivant le parcours 100% en ligne.

PROGRAMME

➤ Découverte des métiers de la fonction publique hospitalière

Les différentes familles de métiers: personnel soignant, administratif, achat-logistique, qualité hygiène environnement.

➤ S'identifier en tant qu'agent de la fonction publique hospitalière

Les notions d'échelon, grade, corps et catégorie.

➤ Cartographie des établissements hospitaliers

Découvrez les grands principes, les repères historiques et enfin les droits, obligations et règles applicables.

➤ Financement de l'établissement hospitalier et du médico-social

Les principales dépenses et les modes de financement.

➤ Fonctionnement général de l'hôpital

La réglementation et les évolutions législatives, la gouvernance (EHPAD et CH) et les instances.

➤ Définir les étapes de sa carrière

Exemples d'évolution de carrière, en tant qu'agent de la FPH.

➤ Identifier ses droits

Les droits et obligations prévus pour les agents de la FPH.

➤ Le bulletin de salaire

Décryptage du bulletin de salaire, des primes et des cotisations.

➤ Quiz final

Test de vos connaissances en fin de parcours.



e-MULTI+ « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » en multimodal - prérequis pour les agents

Dans le cadre de sa démarche d'accompagnement des établissements de la FPH, l'Anfh a développé le dispositif e-MULTI+. Ce dispositif d'intégration des personnels, permet aux agents de la Fonction publique hospitalière de découvrir les métiers et les carrières de la FPH et de se familiariser avec le fonctionnement des établissements publics hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il peut être utilisé par les établissements dans le cadre de journées d'accueil ou de sensibilisation. Il peut être déployé sous trois modalités différentes au choix de l'établissement: 100 % e-learning, multimodal ou présentiel enrichi de média.

PUBLIC :

Tout nouvel agent d'un établissement de la FPH.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Lyadis.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

45 minutes.

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[e-MULTI+ Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender son environnement professionnel.
- Comprendre sa carrière.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Parcours en **multimodal** dans une logique de « classe inversée » pour les agents qui se décompose en 2 temps:
 - Dans un premier temps, les agents vont suivre le module de prérequis « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » composé de 8 modules interactifs avec des séquences animées pour illustrer les différents thèmes (vidéos, des jeux, des personnages animés). De manière synthétique, ils aborderont les aspects théoriques des différentes thématiques.
 - Dans un second temps, ils participeront à une demi-journée en présentiel, organisée par leur établissement, avec un·e animateur·rice interne (à l'établissement ou au même GHT). Ils travailleront à partir des éléments qu'ils auront suivis durant le module de prérequis en ligne afin de les compléter en groupe et avec l'aide de l'animateur·rice. Un jeu ludique « Very Epic Game » (sous forme de « Questions pour un champion ») sera projeté, durant lequel les stagiaires pourront tester leurs acquis.

PROGRAMME

➤ Une première situation pour commencer

Les différentes familles de métiers: personnel soignant, administratif, achat-logistique, qualité hygiène environnement

➤ S'identifier en tant qu'agent de la fonction publique hospitalière

Les notions d'échelon, grade, corps et catégorie.

➤ Cartographie des établissements hospitaliers

Les chiffres-clés des établissements de la FPH en France, les différents secteurs (sanitaire, social, médico-social).

➤ Financement de l'établissement hospitalier et du médico-social

Découvrez 6 situations d'agents amenés à se positionner sur les principes de laïcité : 3 situations impliquant des usagers et des agents, 3 situations impliquant des agents entre eux.

➤ Fonctionnement général de l'hôpital

La réglementation et les évolutions législatives, la gouvernance (EHPAD et CH) et les instances.

➤ Définir les étapes de sa carrière

Exemples d'évolution de carrière, en tant qu'agent de la FPH.

➤ Identifier ses droits

Les droits et obligations prévus pour les agents de la FPH.

➤ Le bulletin de salaire

Décryptage du bulletin de salaire, des primes et des cotisations.



e-MULTI+ « Animer en multimodal » - parcours animateur

Dans le cadre de sa démarche d'accompagnement des établissements de la FPH, l'Anfh a développé le dispositif e-MULTI+. Ce dispositif d'intégration des personnels, permet aux agents de la Fonction publique hospitalière de découvrir les métiers et les carrières de la FPH et de se familiariser avec le fonctionnement des établissements publics hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il peut être utilisé par les établissements dans le cadre de journées d'accueil ou de sensibilisation. Il peut être déployé sous trois modalités différentes au choix de l'établissement: 100 % e-learning, multimodal ou présentiel enrichi de média. L'Anfh met à disposition des animateur·rice·s deux parcours en e-learning pour les aider à prendre en main l'animation en multimodal et en présentiel enrichi de média.

PUBLIC :

Agent d'un établissement de la FPH qui occupe le rôle d'animateur·rice interne amené·e à mettre en place des sessions de formation e-MULTI+ en présentiel.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Lyadis.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

2 heures

PRÉREQUIS:

En amont, avoir suivi le parcours « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » 100% en ligne, afin de se familiariser avec le contenu.

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[e-MULTI+ Animer en multimodal](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se familiariser avec le dispositif e-MULTI+ en multimodal
- Faciliter la diffusion et l'animation en présentiel du parcours « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Pour se préparer à animer la demi-journée de formation en présentiel, l'animateur·rice interne (à l'établissement ou au même GHT), doit suivre ce parcours composé de modules interactifs avec des séquences animées pour illustrer les différents thèmes (vidéos, jeux, personnages animés) et des quiz pour évaluer ses connaissances. À la fin du parcours, l'animateur·rice pourra télécharger:
 - Le jeu à projeter « Very Epic Game » durant la séance en présentiel.
 - Le fichier PDF contenant les bonnes réponses au jeu.

PROGRAMME

➤ Présentation du kit d'animation

Le parcours « Animer en multimodal » à suivre en ligne et le téléchargement du support d'animation « Very Epic Game » ainsi que des bonnes réponses au jeu.

➤ Présentation des deux étapes de e-MULTI+ en multimodal

Le parcours de prérequis en multimodal à suivre en ligne par les agents puis la séance en présentiel accompagnée de l'animateur·rice.

➤ Être animateur

Tutoriel d'animation multimodal pour apprendre à préparer la séance en présentiel (mise en place de la session, circuit de l'animation, organisation du jeu).

➤ Test du jeu en condition réelle

Découverte des consignes, des questions et des indices communiqués aux agents durant la séance en présentiel sur les thématiques suivantes :

- Découverte des métiers de la fonction publique hospitalière.
- Identifier ses droits et obligations.
- Définition des étapes de sa carrière.
- Le bulletin de salaire.
- Cartographie de l'hospitalisation en France.
- Fonctionnement de l'établissement hospitalier et du médico-social.
- Financement de l'établissement hospitalier et du médico-social.

e-MULTI+ « Animer en présentiel enrichi de média » - parcours animateur



Dans le cadre de sa démarche d'accompagnement des établissements de la FPH, l'Anfh a développé le dispositif e-MULTI+. Ce dispositif d'intégration des personnels, permet aux agents de la Fonction publique hospitalière de découvrir les métiers et les carrières de la FPH et de se familiariser avec le fonctionnement des établissements publics hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il peut être utilisé par les établissements dans le cadre de journées d'accueil ou de sensibilisation. Il peut être déployé sous trois modalités différentes au choix de l'établissement: 100 % e-learning, multimodal ou présentiel enrichi de média. L'Anfh met à disposition des animateur·rice·s deux parcours en e-learning pour les aider à prendre en main l'animation en multimodal et en présentiel enrichi de média.

PUBLIC :

Agent d'un établissement de la FPH qui occupe le rôle animateur·rice interne amené à mettre en place des sessions de formation e-MULTI+ en présentiel.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Lyadis.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

2H30

PRÉREQUIS:

En amont, avoir suivi le parcours « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » 100% en ligne, afin de se familiariser avec le contenu.

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[e-MULTI+ Animer en présentiel enrichi de média](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se familiariser avec le dispositif e-MULTI+ en présentiel enrichi de média.
- Faciliter la diffusion et l'animation en présentiel du parcours « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Les agents se regroupent lors d'une séance en présentiel accompagné par un·e animateur·rice interne (à l'établissement ou au même GHT), d'une durée variable (au choix de l'établissement, l'Anfh recommande 1 journée). L'animation sera modulable et interactive via la projection:
 - d'une boîte à outil contenant des modules interactifs avec séquences courtes, des jeux et des quiz sur les 8 thématiques du parcours « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel ».
 - d'un support d'animation qui peut être adapté et personnalisé aux besoins de chaque établissement. Il contient des explications approfondies sur chacune des 8 thématiques.
- Pour se préparer à animer la journée de formation en présentiel, l'animateur·rice doit suivre ce parcours composé de modules interactifs avec des séquences animées pour illustrer les différents thèmes (vidéos, jeux, personnages animés) et des quiz pour évaluer ses connaissances. À la fin du parcours, l'animateur·rice pourra télécharger la boîte à outils et le support d'animation.

PROGRAMME

➤ Présentation du kit d'animation

Le parcours « Animer en présentiel enrichi de média » à suivre en ligne et le téléchargement de la boîte à outils ainsi que du support d'animation.

➤ Être animateur

Tutoriel d'animation en présentiel enrichi de média pour apprendre à préparer la séance en présentiel (mise en place de la session, personnalisation du kit en fonction des besoins de l'établissement, circuit de l'animation, organisation du jeu).

➤ Découverte des 8 thématiques suivantes avec l'aide des conseils pédagogiques du guide « Petit + » à appliquer durant la séance en présentiel.

Découvrez les grands principes, les repères historiques et enfin les droits, obligations et règles applicables.

➤ En pratique: analyser 6 situations

- Découverte des métiers de la fonction publique hospitalière.
- Identifier ses droits et obligations.
- Définition des étapes de sa carrière.
- Le bulletin de salaire.
- Cartographie de l'hospitalisation en France.
- Financement de l'établissement hospitalier et du médico-social.
- Fonctionnement de l'établissement hospitalier et du médico-social.
- Conclusion.

Récapitulatif des 3 modalités de déploiement dont disposent les établissements pour déployer le dispositif e-MULTI+

100 % en ligne

- > Les agents suivent le parcours « *Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel* » **100% en ligne via la plateforme LCMS** en complète autonomie.

- > Proposer un **accompagnement pédagogique aux agents** en identifiant un·e animateur·rice interne à l'établissement (ou au sein du même GHT).

 Environ 2H15
(15 minutes/unité)

-  <https://e-formations.anfh.fr>
 accès via :
- soit en Inscription institutionnelle
 - soit en Auto-inscription

Multimodal

- > **1^{er} temps** : Les agents suivent le **module de prérequis** « *Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel* » **en ligne via la plateforme LCMS**.

 Environ 45 minutes

-  <https://e-formations.anfh.fr>
 Accès via inscription institutionnelle

- > **2^e temps** : Les agents bénéficient d'une **séance en présentiel pour tester et consolider leurs acquis avec l'animateur·rice**.

 Une demi-journée

Présentiel enrichi de média

- > Les agents suivent le parcours « *Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel* » **en présentiel, à l'aide de modules animés et accompagnés de l'animateur·rice**.

 Au choix de l'établissement

- > Pour se préparer à animer la séance en présentiel, **l'animateur·rice doit suivre le module « Animer en présentiel enrichi »** en ligne via la plateforme LCMS, à la fin duquel il/elle pourra télécharger une boîte à outil et un support d'animation à personnaliser.

 Environ 2H30

-  <https://e-formations.anfh.fr>
 Accès via inscription institutionnelle

- > Pour se préparer à animer la séance en présentiel, **l'animateur·rice doit suivre le module « Animer en multimodal »** en ligne via la plateforme LCMS, à la fin duquel il/elle pourra télécharger un jeu à projeter ainsi qu'un PDF des bonnes réponses.

 Environ 45 minutes

-  <https://e-formations.anfh.fr>
 Accès via inscription institutionnelle

Égalité professionnelle femmes/hommes



Cette formation a pour objectif principal de « former tous les agents de la fonction publique hospitalière aux enjeux de l'égalité professionnelle, de la prévention et de la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations ». Son contenu est construit à partir du socle commun de connaissances à délivrer à tous, comme il est prévu par l'article 6 septies de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, qui appelle les employeurs publics à prévoir des formations adaptées dans le cadre du plan d'action égalité professionnelle.

PUBLIC :

Tout agent FPH.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui du concepteur pédagogique My Serious Game.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

30 minutes.

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[Egalité professionnelle femmes/hommes](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les enjeux en matière d'égalité professionnelle.
- Appréhender les principaux repères de la politique relative à l'égalité professionnelle au sein de la FPH.
- Connaître les données quantitatives portant sur l'égalité professionnelle.
- Appréhender le rôle des représentations et stéréotypes dans les discriminations de genre.
- Identifier ses stéréotypes et représentations, et modifier son comportement.
- Envisager son rôle en tant qu'acteur et qu'actrice de l'égalité et promouvoir une culture partagée en faveur de l'égalité professionnelle au sein de son organisation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Parcours de formation en 8 étapes traitant les 5 thématiques suivantes: sexisme et harcèlement, rémunération, mixité et discrimination, équilibre vie personnelle/professionnelle, plafond de verre et gestion des carrières.
- Des séquences animées pour illustrer les différents thèmes.
- Études de cas.
- Quiz dans chacune des thématiques et à la fin du parcours pour évaluer vos connaissances.

PROGRAMME

Vous accompagnerez une Référente Egalité Professionnelle (REP) dans ses missions quotidiennes.

➤ Introduction au parcours

➤ Quiz pour tester les connaissances

➤ Sexisme multiforme et impactant

Étude de cas d'un signalement de remarques sexistes orientées vers une personne de l'équipe.

➤ L'union fait-elle la force ?

Étude de cas sur des propos discriminant envers une personne de l'équipe.

➤ Tout travail mérite salaire

Étude de cas sur l'égalité des rémunérations au sein de la FPH.

➤ Télétravail: une question d'équilibre?

Étude de cas sur la mise en place du télétravail pour un agent..

➤ Plafond de verre: barrières visibles et invisibles

Étude de cas sur un refus d'une demande de financement pour une évolution professionnelle.

➤ Quiz final

Test des connaissances en fin de parcours sous forme de jeu télévisé

Ethique 2.0



Depuis quelques années, les nouvelles technologies se sont invitées dans les espaces de travail. Au sein des établissements publics de santé certains usages des outils numériques privés comportent des risques importants pour les patients, les agents ou l'établissement dans son ensemble. C'est pourquoi l'Anfh a souhaité mettre à disposition des agents de la fonction publique hospitalière le module e-learning « Ethique 2.0 », partie intégrante du parcours « usages du numérique et éthique professionnelle ». Celui-ci leur permettra de prendre conscience du danger de certains usages des nouvelles technologies sur leur lieu de travail et d'adapter leurs comportements quotidiens pour éviter les risques pour eux-mêmes, les patients, les usagers et l'ensemble de l'établissement.

PUBLIC :

Tout agent FPH.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui du concepteur pédagogique Didask.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

2 heures (15 minutes par séquence).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur : [Ethique 2.0](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Adopter les bons comportements cybercitoyens.
- Protéger sa vie privée sur internet.
- Sensibiliser patients et visiteurs aux bons usages du numérique.
- Déceler les effets du numérique sur sa concentration.
- Se protéger collectivement des dérives du numérique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Parcours de formation en 8 séquences d'apprentissage illustrées par des exemples concrets et des mises en situation.
- Quiz dans chaque séquence pour évaluer ses connaissances.

PROGRAMME

- **Introduction aux usages du numérique**
 - Impacts des outils numériques au quotidien.
- **Le numérique éthique en pratique**
 - Effets du numérique sur la concentration et le bien être au travail.
 - Protéger sa vie privée sur internet.
 - Relation aux usagers et usage du numérique.
- **Se protéger collectivement**
 - Cybercitoyenneté: la responsabilité de chacun, l'affaire de tous.
 - Sensibiliser patients et visiteurs aux bonnes pratiques du numérique.
 - Contribuer à la sécurité numérique dans son établissement.
 - Se protéger collectivement des dérives du numérique au sein de son établissement.



L'Entretien Prénatal Précoce – Actualisation des connaissances

L'entretien prénatal précoce (EPP), créé par la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 est une intervention de prévention devenue obligatoire depuis le 1er mai 2021.

Cette réforme prioritaire s'inscrit dans le cadre du chantier interministériel des 1 000 premiers jours de l'enfant et plus particulièrement du « parcours des 1000 premiers jours », dont l'entretien prénatal précoce constitue le premier moment clé.

Afin que cette mesure remplisse pleinement ses objectifs, il convient d'en accompagner la promotion sur l'ensemble du territoire national, en informant directement les futurs parents concernés et en sensibilisant les professionnels de santé. Plus spécifiquement, les médecins et sages femmes doivent être en mesure à la fois :

- d'informer les femmes et les couples de l'existence de l'EPP le plus précocement possible au cours de la grossesse.
- de réaliser cet EPP ou d'orienter vers un professionnel le réalisant et permettre la mise en œuvre d'un travail en réseau autour des différents professionnels exerçant dans le cadre de la périnatalité.

PUBLIC :

Agents FPH : Sages femmes et Médecins

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation FormAvenir Performances.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

1H15

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les dispositions réglementaires en périnatalité et les consultations obligatoires du parcours de grossesse.
- Connaître les enjeux des 1000 premiers jours de l'enfant.
- Connaître les déterminants sociaux de la santé et leurs impacts sur les inégalités sociales et territoriales en périnatalité.
- Appréhender la place de l'entretien prénatal précoce dans le parcours des 1000 premiers jours.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Témoignages vidéo.
- Activité interactive sous format « glisser / déposer ».
- Liens renvoyant vers des ressources pédagogiques et d'informations.
- Documents téléchargeables.
- Quiz de connaissances et validations des acquis.
- Cette action peut être suivie d'une formation en présentiel : « Entretien Prénatal Précoce - Formation socle » d'une durée de 2 jours (pour plus d'informations contactez votre délégation Anfh).

PROGRAMME

- **Chapitre 1**
 - Qu'est-ce que l'EPP ?
 - L'approche somatique.
- **Chapitre 2**
 - La préparation à la naissance et à la parentalité.
 - Les 1 000 premiers jours puis la cohérence et sécurisation du parcours périnatal.
- **Chapitre 3**
 - L'EPP comme action de prévention de l'impact des inégalités sociales sur la santé des mères et des nouveaux nés.
 - Dépistage des risques et facteurs de vulnérabilité.
- **Chapitre 4**
 - Les impacts Santé/ Attachement/ Développement.
 - Conclusion : Appréhender la place de l'entretien prénatal précoce dans le parcours des 1000 premiers jours.
- **Quiz final**

La formation digitale dans la fonction publique hospitalière

Depuis quelques années, accentuée par la situation sanitaire COVID, la digitalisation des contenus de formation est de plus en plus présentée comme un impératif, mais qu'en est-il vraiment ? Est-ce toujours la meilleure solution ? Comment dématérialiser des supports de formation et intégrer de nouvelles approches pédagogiques, sans perdre en efficacité ? Quels changements de pratiques, quelles méthodes mettre en œuvre, pour tirer le meilleur parti du distanciel, au-delà des effets gadgets ? Afin d'accompagner nos adhérents à « penser » la formation de demain, l'Anfh a souhaité mettre à disposition de tous les professionnels de la formation ce parcours de formation (du décideur à l'ingénieur pédagogique en passant par le formateur occasionnel). Celui-ci permet de comprendre ce qu'est la dématérialisation, d'apprendre à adapter ses pratiques pédagogiques pour transmettre efficacement en digital, et de réussir la transformation des plans de formation.

PUBLIC :

Agents de la FPH : professionnels des métiers de la formation.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui du concepteur pédagogique Didask.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

2H30
(10 minutes/module)

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[La formation digitale dans la FPH](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Outiller et donner les clés de compréhension de l'andragogie adaptée aux technologies d'apprentissage.
- Savoir placer ces technologies à bon escient vers une meilleure qualité d'ancrage.
- Savoir déterminer les meilleures modalités d'apprentissage selon les contenus et les publics.
- Découvrir à travers des modules adaptés comment ancrer une connaissance et contrecarrer des idées reçues sur le sujet traité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Test de positionnement proposé au début des chapitres afin de déterminer les modules déjà maîtrisés et ceux sur lesquels insister en priorité.
- Mise en situation au travers de cas concrets.
- Feedback sur chacun des choix effectués.
- Quiz.

PROGRAMME

➤ Chapitre 1 : Planifier et gérer la dématérialisation

- Idées reçues sur la formation digitale
- Quoi dématérialiser et comment ?
- Convaincre en interne sur l'intérêt de l'apprentissage digital.
- Evaluer et choisir les outils d'apprentissage digital.
- Organiser les équipes en interne.
- Faciliter la relation avec ses prestataires.
- Réussir la phase de déploiement d'un projet de formation digitale.
- Maximiser les usages de ses formations digitales.
- Gérer l'après-formation.
- Pédagogie digitale : le point de vue des sciences cognitives.

➤ Chapitre 2 : Transmettre efficacement en distanciel

- Choisir les bonnes modalités pour ses objectifs.
- Optimiser la transmission d'informations en digital.
- Concevoir des activités asynchrones.
- Animer des activités en pédagogie active.
- Dynamiser sa communauté d'apprenants.
- Evaluer en digital.



La laïcité au quotidien

Vous êtes agents de la fonction publique hospitalière et il ne vous est pas toujours simple d'appliquer le principe de laïcité qui est pourtant inhérent à votre fonction. Alors comment bien agir face à certaines situations sensibles ou cas concrets que vous rencontrez au quotidien ? Quels sont les droits et les devoirs de chacun, agents comme patients ou usagers ? Que pouvez-vous faire ou ne pas faire ? Que disent les textes de lois ? Autant de questions que vous vous posez sans doute et pour lesquelles vous n'avez pas toujours la réponse et donc pas toujours la bonne réaction.

Par différents cas concrets du quotidien, ce module ludique et interactif, vous propose d'accompagner des professionnels travaillant en milieu sanitaire, médico-social et social. Vous les aiderez à analyser plusieurs problématiques et à prendre les bonnes décisions. Vous pourrez ainsi appliquer ces bonnes pratiques par la suite dans vos fonctions.

PUBLIC :

Tous les Agents FPH

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Nell & Associés.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

45 minutes (module 1 : 30min, module 2 : 15min).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :
[La laïcité au quotidien](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le cadre légal et réglementaire du principe de laïcité, applicable dans la fonction publique.
- Distinguer les droits et devoirs des agents de ceux des usagers et patients.
- Analyser des situations concrètes fréquemment rencontrées.
- Savoir bien réagir face à ces situations.
- S'approprier les solutions apportées.
- Adapter ces solutions à de nouvelles situations.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation au travers de cas concrets.
- Activités ludiques pour ancrer ou valider vos connaissances.
- Quiz d'évaluation.
- Fiches pratiques téléchargeables.

PROGRAMME

➤ Module 1 : La laïcité au quotidien

Vous aidez différents professionnels à appliquer concrètement le principe de laïcité :

- Chapitre 1_J'aide Mathieu, un DRH.
- Chapitre 2_J'aide Ornella, une cheffe de service.
- Chapitre 3_J'aide Yann, un infirmier en Ephad, et Lila, une responsable d'une unité d'accueil familial.

➤ Module 2 : La laïcité dans la FPH

Vous complétez vos connaissances sur ce qu'est la laïcité au sein de la FPH.

Dans un premier temps, 10 questions vous seront posées afin de tester vos connaissances. Puis, vous visionnerez une vidéo explicative sur les règles spécifiques de la laïcité au sein de la FPH. Enfin, vous reprendrez le quiz de départ dans lequel vous pourrez choisir de valider la réponse précédemment donnée ou la modifier. Vous obtiendrez alors une visibilité sur les bonnes réponses ainsi que les explications qui s'y rapportent.



La laïcité ma responsabilité

Vous êtes directeur, encadrant ou chef de service au sein d'un établissement de la fonction publique, milieu sanitaire, médico-social et social, et c'est à vous qu'incombe la responsabilité de faire respecter le principe de laïcité.

Face à certaines situations sensibles, vous vous demandez comment bien agir et éviter d'en arriver à une solution extrême. D'ailleurs, êtes-vous à jour sur la communication des informations sur la laïcité ? Pour le personnel ? Les usagers ? Les patients ? Faites-vous vraiment respecter le principe de laïcité ? Et connaissez-vous les moyens dont vous disposez en cas de non-respect de ce principe ?

Grâce à ce module interactif, vous aborderez différentes situations rencontrées au cœur de vos métiers et analyserez les solutions qu'il est possible d'apporter. Vous pourrez ensuite les appliquer dans le cadre de vos fonctions et partager ces connaissances avec vos équipes.

PUBLIC :

Directeurs d'établissement, personnels encadrants, chefs de services.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Nell & Associés.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

30 minutes (15min/module).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[La laïcité ma responsabilité](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Revoir le cadre légal et réglementaire du principe de laïcité, applicable dans un établissement de la fonction publique.
- Distinguer les droits et devoirs des agents de ceux des usagers et patients.
- Analyser des situations concrètes et y apporter les réponses adaptées.
- Communiquer efficacement sur la réglementation en vigueur.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation au travers de cas concrets.
- Activités ludiques pour ancrer ou valider vos connaissances.
- Quiz d'évaluation.
- Fiches pratiques téléchargeables.

PROGRAMME

➤ Module 1 : La laïcité ma responsabilité

Vous aidez différents professionnels à appliquer concrètement le principe de laïcité :

- Chapitre 1_Connaître la Loi et la faire respecter : Est-ce que je fais respecter le principe de laïcité dans mon service, dans mon établissement ?
- Chapitre 2_Prévenir, dialoguer, sanctionner : Suis-je à jour dans les règles de vie sur mon lieu de travail, l'affichage de celles-ci ou dans mes contrats ?
- Chapitre 3_Communiquer et mettre à disposition les informations : Quels sont les moyens dont je dispose en cas de non-respect du principe de laïcité ?

➤ Module 2 : La laïcité dans la FPH

Vous complétez vos connaissances sur ce qu'est la laïcité au sein de la FPH. Dans un premier temps, 10 questions vous seront posées afin de tester vos connaissances. Puis, vous visionnerez une vidéo explicative sur les règles spécifiques de la laïcité au sein de la FPH. Enfin, vous reprendrez le quiz de départ dans lequel vous pourrez choisir de valider la réponse précédemment donnée ou la modifier. Vous obtiendrez alors une visibilité sur les bonnes réponses ainsi que les explications qui s'y rapportent.



Les fondamentaux de la laïcité

La loi n° 2021-1109 confortant le respect des principes de la République rend obligatoire la formation des agents publics au principe de laïcité. Le comité interministériel de la laïcité (CIL) du 15 juillet 2021, placé sous la présidence du Premier ministre, a arrêté 17 mesures visant à garantir le respect et la promotion du principe de laïcité et de neutralité des services publics. Parmi ces mesures, figure la formation de 100% des agents publics d'ici 2025 (mesures 5 et 6). Ce parcours de formation en e-learning permet de répondre à cette obligation légale auprès des agents de la fonction publique.

PUBLIC :

Tout agent de la fonction publique.

CONÇU PAR :

Conçu par un GT inter-fonctions publiques et l'appui du concepteur pédagogique Learning Salad. Piloté par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et par la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ).

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

2H15

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir les composantes de la laïcité, le principe de neutralité et son positionnement par rapport aux valeurs de la République.
- Situer les principes de la laïcité à partir de repères historiques et juridiques afin d'explicitier les enjeux actuels.
- Connaître le sens et la portée du principe de laïcité dans les services publics afin d'identifier les difficultés en situation professionnelle et d'adopter un positionnement adéquat.
- Identifier les principes et normes juridiques caractérisant les droits et obligations des agents en matière de laïcité ainsi que les règles applicables aux usagers du service public.
- Analyser une situation du point de vue des principes de la laïcité pour adapter et graduer son action.
- Identifier les acteurs de la laïcité de l'État au sein de la fonction publique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- À partir de capsules interactives, vous découvrirez les grands principes de la laïcité et de neutralité. À travers des situations emblématiques impliquant des agents et/ou des usagers, vous appréhenderez l'application de ces principes dans différents contextes. Vous alternerez entre des temps de formation et des temps d'auto-évaluation de vos connaissances (via des jeux et des quiz). Un carnet de bord est également mis à votre disposition afin que vous puissiez garder une trace de votre apprentissage.

PROGRAMME

➤ Une première situation pour commencer

Distinguez les applications des principes de la laïcité entre le cadre professionnel et le cadre personnel.

➤ Se positionner

Identifiez les grands principes de la laïcité en partant de vos propres connaissances.

➤ Découvrir les grands principes de la laïcité

Découvrez les grands principes, les repères historiques et enfin les droits, obligations et règles applicables.

➤ En pratique: analyser 6 situations

Découvrez 6 situations d'agents amenés à se positionner sur les principes de laïcité : 3 situations impliquant des usagers et des agents, 3 situations impliquant des agents entre eux.

➤ Tester ses connaissances

Clarifiez le vocabulaire en complétant une grille de mots croisés et testez vos connaissances en répondant à un quiz.



Limitation et arrêt des thérapeutiques – Droits des patients en fin de vie

En réanimation, la gravité de l'état des patients soulève plusieurs éléments. Ces patients sont souvent inconscients (du fait de la sévérité de leur maladie ou du coma artificiel) et ne sont pas en état d'être informés ou de donner leur avis. Des décisions délicates sont parfois nécessaires. C'est pourquoi la relation du médecin avec les proches est capitale. Elle pose la question de leur accompagnement, du respect du secret médical, et parfois de la participation à une recherche médicale. Si beaucoup de patients admis en réanimation n'en gardent aucune séquelle, d'autres peuvent demeurer lourdement handicapés ou décéder. La question de l'obstination déraisonnable, des soins de fin de vie peut alors être posée. Le médecin doit également prendre des décisions en gardant à l'esprit l'intérêt du patient, les contraintes du service et les contraintes légales. En ce sens, la réflexion éthique trouve ici toute sa place.

PUBLIC :

Tout agent FPH en contact avec des personnes en fin de vie.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Simango.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

30 minutes.

Contenu éligible en référence aux conditions de fonds et de formes définies dans la *fiche N°4 «formations multimodales»* du guide d'éligibilité ANFH : <https://www.anfh.fr/publications/guide-eligibilite>

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Pour l'apprenant·e, à l'issue de la formation, il s'agit de :
 - Connaître les fondements légaux, déontologiques et réglementaires de la limitation et arrêt des thérapeutiques.
- Pour le service, l'équipe, l'établissement, il s'agit de :
 - Diffuser la culture de l'éthique en fin de vie auprès de l'ensemble des professionnels de santé impliqués dans cette procédure afin que tous soient en capacité d'alerter, de comprendre, d'agir et de partager à propos du respect des patients, de leur droit et de l'éthique (au sein des équipes mais aussi des territoires, notamment entre la ville et l'hôpital).
 - Favoriser la maîtrise des principaux types de risques, notamment la procédure réglementaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Serious Game (modalité pédagogique basée sur le jeu) favorisant une expérience immersive et ludique pour l'apprenant·e, qui devra prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

PROGRAMME

Vous incarnerez un soignant qui arrive dans un service de réanimation dans un établissement de santé.

- **Découverte de l'histoire d'un patient sujet à la limitation et à l'arrêt des thérapeutiques en réanimation.**
- **Présentation du processus de recueil des volontés.**
- **Participation à la discussion collégiale.**

Mission zéro risque



Le champ des risques à l'hôpital est vaste, c'est pourquoi il est devenu indispensable que les établissements de santé appréhendent la gestion des risques de manière globale et coordonnée avec une nécessaire implication des acteurs. Un cadre règlementaire existe mais il est également nécessaire que les acteurs se forment sur ces questions afin d'être en capacité de réagir.

PUBLIC :

Agents FPH:
le personnel soignant.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui d'experts métiers (pharmacien·ne·s, médecins, IDE hospitaliers) ainsi que du concepteur pédagogique My Serious Game. Validé par l'ARS.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :
30 minutes.

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[Mission zéro risque](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Sensibiliser sur les erreurs à éviter sur les patients (parmi lesquelles les « Never Events ») en terme d'identitovigilance, de prise en charge médicamenteuse et de risque infectieux.
- Identifier les enjeux et risques autour des erreurs de soin (lien avec les Événements Indésirables Graves).
- Éviter les erreurs de soin.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Serious Game (modalité pédagogique basée sur le jeu) favorisant une expérience immersive et ludique pour l'apprenant·e, qui devra prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.
- Fiches synthèses téléchargeables.

PROGRAMME

Vous incarnerez un infirmier récemment diplômé qui sera accompagné d'une cadre de santé. Votre mission sera de débusquer certaines des erreurs les plus fréquentes commises en milieu hospitalier.

➤ Rencontre avec une première patiente

Découverte d'un premier niveau de risques d'identito-vigilance.

➤ Vérifications en salle de soins

Découverte d'un second niveau de risques infectieux.

➤ Rencontre avec un second patient

Découverte d'un troisième niveau de risques de iatrogénie médicamenteuse.

Qualité de vie au travail (QVT)



La promotion de la qualité de vie au travail (QVT) représente un thème stratégique de la politique sociale des établissements sanitaires et médico-sociaux, étant entendu que toute démarche QVT poursuit un objectif d'amélioration permanente de la qualité des soins et des prises en charge. Ce parcours s'adresse à toute personne pilotant ou participant à une démarche QVT. Il fait partie intégrante de la boîte à outils QVT, proposée par l'Anfh en lien avec son projet stratégique 2020-2023. Il constitue une première approche pour cerner le périmètre de la QVT sous le prisme de la boussole QVT de l'HAS. L'offre globale de la boîte à outil QVT est à découvrir sur le site de l'ANFH - <https://www.anfh.fr/thematiques/qualite-de-vie-au-travail>

PUBLIC :

Tout agents FPH pilotant ou participant à une démarche QVT.

CONÇU PAR :

L'Anfh, avec l'appui de l'organisme de formation Callimedia.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant-e est inscrit-e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

1H30 (3 à 15 min selon le module).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur : [Qualité de vie au travail \(QVT\)](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Cerner le périmètre de la QVT à travers les 6 axes de la boussole QVT proposée de l'HAS :
 - Santé au travail
 - Employabilité – développement professionnel
 - Performance – management
 - Relations au travail / climat social
 - Egalité des chances
 - Contenu du travail
- S'imprégner d'une méthode pour initier une démarche QVT, telle que celle de l'ANACT qui s'appuie sur 4 phases :
 - Conception : définir enjeux, stratégie, l'équipe projet
 - Diagnostic : incluant l'Auto-pré diagnostic de l'ANACT et le Baromètre Social de l'Anfh
 - Expérimentation
 - Evaluation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Parcours composé de 8 modules interactifs au cours desquels vous aborderez des éléments de méthode à partir de mises en situations.
- Des quiz au fur et à mesure de votre avancée pour évaluer vos connaissances.

PROGRAMME

- Introduction à la QVT
- Comment mener une démarche QVT
- Axe 1 : Santé au travail
- Axe 2 : Contenu du travail
- Axe 3 : Egalité des chances
- Axe 4 : Relation de travail et climat social
- Axe 5 : Performance et management
- Axe 6 : Employabilité/Développement personnel

Réglementation, enjeux et mise en œuvre de l'entretien professionnel

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprime la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Les professionnels en position d'encadrement sont particulièrement touchés par cette réforme : ils doivent en comprendre les enjeux, s'approprier les nouvelles modalités pour faire des entretiens professionnels un moment fort institutionnel tant pour les agents, que pour l'encadrement et l'établissement.

PUBLIC :

Agents FPH en situation d'encadrement et susceptibles de conduire un entretien professionnel, responsables hiérarchiques direct·e·s, tous secteurs confondus.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Simango.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

40 minutes (20 minutes par module).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[Réglementation, enjeux et mise en œuvre de l'entretien professionnel](#)

Contenu éligible en référence aux conditions de fonds et de formes définies dans la *fiche N°4 « formations multimodales »* du guide d'éligibilité ANFH :

<https://www.anfh.fr/publications/guide-eligibilite>

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender la réforme de l'entretien professionnel annuel suite aux textes législatifs et réglementaires.
- Identifier les enjeux et objectifs de l'entretien professionnel relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents.
- Connaître les parties constitutives de l'entretien : l'atteinte des objectifs, la manière de servir, les acquis de l'expérience professionnelle, les souhaits et perspectives d'évolution professionnelle, les objectifs pour l'année à venir, en lien avec l'entretien de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Serious Game (modalité pédagogique basée sur le jeu) favorisant une expérience immersive et ludique pour l'apprenant·e, qui devra prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

PROGRAMME

- **Module 1 : Rappel du cadre réglementaire et des enjeux liés à l'entretien professionnel dans la fonction publique hospitalière.**
 - Le contexte réglementaire de l'entretien professionnel.
 - Les enjeux et les objectifs de l'entretien professionnel tel que défini dans la réglementation.
 - Les fondamentaux de l'entretien professionnel, acte managérial majeur : enjeux, finalités et objectifs de l'entretien.
 - Les échéances réglementaires de l'entretien : de la prise de RDV à la date de notification du compte rendu ou du recours, le cas échéant.
- **Module 2 : La mise en œuvre de l'entretien professionnel : les étapes clés et les écueils à éviter.**
 - Connaître les étapes clés de l'entretien.
 - Connaître les critères d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.
 - Savoir mettre en œuvre les techniques de fixation d'objectifs.
 - Savoir construire une relation de confiance, pour un entretien professionnel constructif.
 - Identifier les pièges à éviter et les freins potentiels.



Se préparer à la certification et à la fiabilisation des comptes

Introduit par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST), les centres hospitaliers dont les recettes s'élèvent à plus de 100 millions d'euros par an sont soumis à l'obligation de certification de leurs comptes. Les hôpitaux dont le niveau de recettes est inférieur 100 millions d'euros ne sont quant à eux pas soumis à la certification de leurs comptes mais doivent cependant mener un travail de fiabilisation des comptes. Dans tous les cas, la démarche est identique : les établissements publics de santé doivent engager un travail préparatoire de grande ampleur portant sur la fiabilisation de leur bilan, le déploiement du contrôle interne comptable. Ce travail doit être échelonné sur plusieurs années ce qui implique un nombre important de personnes et nécessite une conduite de projet soignée, accompagnée d'une communication interne et d'un management adéquat.

PUBLIC :

Agents FPH des directions fonctionnelles concernées par la certification des comptes (RH, DAM, finances, achats) et de la direction des affaires financières (contrôleurs de gestion, cadres).

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui d'un cabinet de commissaires aux comptes et du concepteur pédagogique edufactory. Validé par un GHT.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant.e est inscrit.e par son établissement

DURÉE ESTIMÉE :

7 heures (durée de la formation à distance).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur : [Se préparer à la certification et à la fiabilisation des comptes](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Cerner les enjeux de la fiabilité du bilan
- Cerner les enjeux de la certification des comptes
- Cerner les axes de travail préparatoire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Il s'agit d'une formation en blended : formation à distance et en présentiel d'une durée totale estimée à 14 heures (Ce temps inclut notamment une journée de 7 heures en présentiel dont la durée peut varier en fonction des besoins des stagiaires, des connaissances qu'ils devront ensuite mobiliser sur leur poste de travail et de leurs activités).
- La formation à distance propose d'appréhender la globalité du processus de certification et de fiabilisation des comptes. Elle se présente sous la forme d'un Serious Game (modalité pédagogique basée sur le jeu) favorisant une expérience immersive et ludique pour l'apprenant.e, qui devra prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives. Elle est complétée par une formation-action qui porte sur un processus de l'établissement que l'apprenant.e aura choisi de fiabiliser. L'approche est opérationnelle et concrète basée sur la pratique professionnelle de chacun.
- La formation en présentiel propose un retour sur la formation action afin de faire le point sur les actions qui ont été menées et sur les difficultés rencontrées ainsi qu'un jeu numérique (Business game). Parmi 40 situations présentées et dans un temps imparti, celles présentant des écarts majeurs nécessitant des actions correctives, celles nécessitant la mise en place d'axes d'amélioration et celles ne présentant pas d'anomalies (les situations fiables). Ce jeu permet de mobiliser l'ensemble des connaissances acquises durant toute la formation.

PROGRAMME

- Préambule
- Durées d'amortissement (partie 1)
- Durées d'amortissement (partie 2)
- Les actifs immobiliers
- Matériel médical
- Corrections et procédures
- Approche par composant
- Réalité des immobilisations en cours
- Cession des immobilisations
- Traitement des subventions d'investissement
- Suivi de provisions
- Evaluation des stocks déportés
- Dépréciation des stocks
- Rattachement des charges – Charges à payer
- Rattachement des charges – Charges constatées d'avance
- Les charges à payer et provisions relatives aux passifs sociaux
- La valorisation des séjours à cheval
- Les recettes de titre 3
- Le suivi et le rattachement des subvention
- Recouvrement et dépréciation des créances / Admissions en Non-valeurs

Série H



La gestion du handicap au travail est un enjeu pour les établissements de la FPH afin de changer les représentations sur le sujet, d'intégrer les personnes en situation de handicap et d'accompagner au maintien dans l'emploi des agents. Le rôle du personnel d'encadrement est fondamental dans l'accompagnement des agents concernés par une problématique de santé. Leurs responsabilités managériales en matière de gestion du handicap les amènent à jouer un rôle en matière de prévention des situations de restriction d'aptitude ou d'inaptitude et éviter leur aggravation, du traitement et suivi des situations de maintien dans l'emploi dans le respect de l'individu et de ses choix, de l'assurance du bon déroulement de carrière et de l'absence de pénalisation des personnels en situation de handicap. Dans cette perspective, l'Anfh met à disposition du personnel d'encadrement des établissements cette formation qui permet d'acquérir des connaissances et des compétences au sujet de la gestion du handicap au travail.

PUBLIC :

Agents FPH assurant des fonctions d'encadrement.

CONÇU PAR :

L'Anfh, avec l'appui d'un organisme de formation. Validé par des établissements.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

30 minutes.

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur : [Série H](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la notion de situation de handicap et les aspects qu'elle recouvre.
- Appréhender la diversité des handicaps.
- Connaître le rôle des acteurs internes et externes.
- Identifier les bonnes pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement d'un agent en situation de handicap.
- Adapter son comportement selon les situations rencontrées.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Serious Game (modalité pédagogique basée sur le jeu) favorisant une expérience immersive et ludique pour l'apprenant·e, qui devra prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.
- L'approche retenue adopte un décor ludique et décalé autour du monde du cinéma. Guidé par un réalisateur, vous devrez réaliser plusieurs scènes pour aboutir à un film à l'issue positive. Chaque scène se déroule dans l'univers de la fonction publique hospitalière, vous raccrochant ainsi à votre quotidien professionnel.
- Fiches synthèses téléchargeables.

PROGRAMME

➤ Scène 1

En tant que cadre de service, vous vous posez des questions concernant deux membres de votre équipe qui viennent de revenir d'une absence imprévue. Vous suspectez des problématiques de santé pouvant entraîner une situation de handicap et tentez de repérer quel membre de votre équipe pourriez être concerné.

➤ Scène 2

En tant que cadre de service, vous recevez un membre de votre équipe en entretien pour échanger sur sa situation. Vous découvrez la définition et les différentes typologies de handicaps.

➤ Scène 3

Vous incarnez un aide soignant en situation de handicap qui hésite à entreprendre des démarches pour être reconnu en tant que travailleur handicapé (RQTH).

➤ Scène 4

Vous assistez à un échange entre des membres de l'équipe RH au sujet de la RQTH.

➤ Scène 5

Vous découvrez qui sont les interlocuteurs qui peuvent intervenir auprès d'un agent en situation de handicap.

➤ Scène 6

En tant que cadre de service, vous bénéficiez d'un accompagnement par le service RH pour aménager le poste de travail d'un agent RQTH.

➤ Scène 7

Vous incarnez un ergonome et devez installer plusieurs aménagements spécifiques aux handicaps de différents agents.

➤ Scène 8

En tant que cadre de service, vous annoncez aux membres de l'équipe l'arrivée d'un nouvel agent RQTH et échangez avec eux sur leurs appréhensions.

➤ Scène 9

Découvrez l'épilogue de chaque situation rencontrée.

Soins sans consentement



Depuis la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques, et celle du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi du 5 juillet 2011, le juge judiciaire, garant des libertés individuelles au titre de l'article 66 de la Constitution Française du 4 octobre 1958 intervient systématiquement, au sein des établissements psychiatriques, pour contrôler la régularité et le bien fondé des mesures d'hospitalisation complète décidées par les autorités publiques sans le consentement du patient. Le Juge intervient également pour contrôler la régularité et le bien fondé des mesures de soins psychiatriques prodiguées sous une autre forme que l'hospitalisation complète (par principe, des soins à l'extérieur, dans le cadre de soins ambulatoires) lorsqu'ils font l'objet d'un programme de soins. Le patient est obligatoirement assisté ou représenté par un avocat, auxiliaire de justice, lors de ces audiences. Ce contrôle et la présence systématique de l'institution judiciaire dans les établissements de santé psychiatriques recentrent le patient au cœur des institutions pour s'assurer que ses droits fondamentaux à son admission, mais également pendant sa prise en charge, sont préservés.

PUBLIC :

Agents FPH: Médecins, le personnel soignant, AMA, cadres (santé et direction), le personnel administratif chargé de ces questions, assistant·e·s sociaux·ales.

CONÇU PAR :

L'Anfh, avec l'appui d'un PU-PH, un PH d'établissement psychiatrique et le concepteur pédagogique edufactory. Validé par trois établissements de santé mentale.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

6 heures avec des modules de 30 minutes : 15 minutes d'apports de connaissances théoriques et 15 minutes de mise en situation (séquence de jeu).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur : [Soins sans consentement](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser l'ensemble des dispositions relatives à l'Hospitalisation sous contrainte et les dispositions de la loi du 27 septembre 2013 sur les obligations et l'organisation des établissements de santé.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Serious Game (modalité pédagogique basée sur le jeu) favorisant une expérience immersive et ludique pour l'apprenant·e, qui devra prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.
- La formation mêle des apports théoriques et des apports pratiques : une histoire vous est proposée, durant laquelle vous devrez résoudre des cas cliniques. Un premier cas clinique suit toutes les étapes du parcours de soins sans consentement, puis chaque étape est traitée au travers de trois cas cliniques ciblés de difficulté croissante. Vous devrez effectuer des choix ou donner votre opinion sur une pratique décrite. À cet effet, vous disposez de ressources documentaires (sur la législation par exemple), ainsi que de recommandations de bonnes pratiques et d'avis d'experts. À l'issue des 3 parcours, vous pourrez télécharger l'ensemble des éléments réglementaires associés aux différents contenus abordés et avoir ainsi une synthèse des points clés.

PROGRAMME

- Introduction générale
- Cas général 1
 - Introduction
 - Le cadre légal
 - Les certificats initiaux
 - La demande de tiers
 - La sauvegarde de justice
 - L'hospitalisation
- Cas général 2
 - Les certificats, les collègues
 - Le juge des libertés
 - Le programme de soins
 - Le transport des patients sous contrainte
 - La levée
 - Qui est concerné?
 - Ethique et déontologie
- Cas particuliers
 - Des mineurs
 - Des refus de soins somatiques
 - Des personnes incarcérées
 - Des irresponsabilités pénales
 - Toxiques
 - Persécutions
- Conclusion générale et questionnaire final



Troubles du comportement de la personne âgée

Le vieillissement de la population entraîne une prise en charge spécifique souvent liée à des pathologies relatives à la démence. Ces pathologies du vieillissement nécessitent de la part des professionnels une adaptation des comportements et une bonne compréhension des symptômes des patients pris en charge.

PUBLIC :

Agents FPH : ASH, Aide-soignant.e.s, infirmier.ère.s.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de praticien·ne·s FPH et du concepteur pédagogique edufactory. Validé par trois établissements (EHPAD) et une équipe mobile de gériatrie.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

10 heures (4 saisons d'une durée d'environ 2h30, composées de modules d'une durée de 15 minutes).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[Troubles du comportement de la personne âgée](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les pathologies et la démarche à suivre.
- Appliquer la prise en charge adaptée à la pathologie du patient.
- Analyser son comportement au travers de situations complexes.
- Adapter sa posture selon les situations rencontrées.
- Adopter une communication adaptée à son interlocuteur.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Serious Game (modalité pédagogique basée sur le jeu) favorisant une expérience immersive et ludique pour l'apprenant·e, qui devra prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

- Chaque module se décompose comme suit :
 - Présentation de la situation clinique (avec description du symptôme).
 - Une activité (sélection de réponses, textes à trous...).
 - Un débriefing explicatif de la situation qui a été abordée avec un apport de connaissances.
- Questionnaire final à la fin de chaque saison.
- Un PDF final téléchargeable synthétise l'ensemble des « bonnes pratiques » abordées durant la formation.

PROGRAMME

➤ Saison 1

- Introduction
- Le refus partie 1
- Le refus partie 2
- Agitation verbale et agressivité
- Rejet d'un soignant
- Refus d'effectuer la toilette
- Agressivité physique
- Agitation physique sans agressivité
- Aptitude à consentir aux soins courants
- Agitation verbale sans agressivité
- Désinhibition sexuelle
- Euphorie

- Logorrhée
- Cas final
- Questionnaire final

➤ Saison 2

- Introduction
- Amnésie
- Oubli de prise médicamenteuse
- Non prise médicamenteuse
- Hallucinations
- Hallucinations visuelles
- Ethylisme et délirium
- Gloutonnerie et Alzheimer
- Pleurs
- Agnosie visuelle
- Syndrome crépusculaire
- Irritabilité ponctuelle
- Apraxie et directives anticipées
- Questionnaire final

➤ Saison 3

- Introduction
- Mélancolie
- Dépression et anorexie
- Parkinson et anorexie
- Gloutonnerie compulsive
- Errance nocturne
- Délire chronique
- Anosognosie
- Amnésie
- Aphasie
- Irritabilité
- Aptitude à consentir
- Questionnaire final

➤ Saison 4

- Introduction
- Anxiété ponctuelle
- Anxiété pour cause somatique
- Tristesse de l'humeur
- Anhédonie
- Dépression et ralentissements psychomoteurs
- Apathie
- Troubles de l'estime de soi
- Labilité émotionnelle
- Addiction et demande de sevrage
- Addiction et refus de sevrage
- Désir de mort
- Questionnaire final

Vis ma vie de cadre



Le management est un élément primordial des organisations dans le secteur de la santé. Les managers doivent en permanence améliorer leurs compétences, intégrer de nouvelles formes d'organisation, prendre en compte les mutations sociologiques et organisationnelles. C'est dans ce contexte qu'il est important de mettre le manager en situation face aux multiples activités qu'il a à assumer.

PUBLIC :

Agents FPH assurant des fonctions d'encadrement.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui du concepteur pédagogique Nectar de code.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e est inscrit·e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

6 heures (35 à 40 minutes par séquences).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[Vis ma vie de cadre](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Adapter sa posture selon les situations rencontrées.
- Adopter une communication adaptée à son interlocuteur.
- Valoriser les compétences individuelles.
- Optimiser les compétences collectives.
- Mobiliser les différents outils de management selon le contexte.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Serious Game (modalité pédagogique basée sur le jeu) favorisant une expérience immersive et ludique pour l'apprenant·e, qui devra prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

PROGRAMME

- **Gérer les compétences individuelles au service d'un collectif.**
- **Améliorer sa pratique professionnelle en matière de management.**

➤ PARTIE 3

Les contenus en auto - inscription



Découverte des instances

L'Anfh repose sur trois valeurs structurantes : paritarisme, solidarité et proximité. Ses instances de décision et de consultation sont administrées de façon paritaire par les représentants des établissements (FHF) et les organisations syndicales (FO - CFDT - CGT - CFE-CGC - CFTC - SUD SANTE SOCIAUX - UNSA), tous étant des professionnels de la fonction publique hospitalière. Ces administrateurs bénévoles œuvrent au sein des instances nationales et des instances des 16 délégations régionales pour contribuer à l'égalité d'accès à la formation et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 950 000 personnes exerçant environ deux cents métiers. L'Anfh a mis en place ce module de formation afin d'accompagner ses administrateurs à mener à bien leurs missions au cours de leur mandat au sein d'une instance.

PUBLIC :

Tous les Administrateurs Anfh.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui du concepteur pédagogique Callimedia.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e s'inscrit par lui/elle-même via l'onglet « Catalogue » de son tableau de bord.

DURÉE ESTIMÉE :

30 minutes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le fonctionnement de l'Anfh.
- Comprendre le fonctionnement des différentes instances.
- Comprendre le fonctionnement des fonds.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Module interactif.
- Cas pratiques.
- Jeux.
- Quiz.
- Fiches synthèses.

PROGRAMME

➤ Les fondations de l'Anfh

Présentation de son histoire, ses valeurs, ses missions stratégiques, ses chiffres clés et des missions d'un administrateur.

➤ Les instances

Présentation des instances représentatives au niveau national (AG, CA, CEDFP, CAAF, CDPCMH), régional (CRSG) et territorial (CT).

➤ Les structures administratives

Présentation de la direction générale, du délégué régional, du délégué territorial.

➤ Les fonds

Découvrez l'utilisation des sommes versées par les établissements. Présentation du 2,1% « Plan de formation », du 0,6% « FMEP », du 0,2% « Dispositifs individuels », du DPC médical, des ESAT

➤ Cas pratiques

- Accompagnez une aide soignante qui souhaite passer le concours d'IDE.
- Amorcez un projet de sensibilisation à la laïcité dans une région.

➤ Quiz final

Testez vos connaissances.



e-MULTI+ « Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel » 100% en ligne

Dans le cadre de sa démarche d'accompagnement des établissements de la FPH, l'Anfh a développé le dispositif e-MULTI+. Ce dispositif d'intégration des personnels, permet aux agents de la fonction publique hospitalière de découvrir les métiers et les carrières de la FPH et de se familiariser avec le fonctionnement des établissements publics hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il peut être utilisé par les établissements dans le cadre de journées d'accueil ou de sensibilisation. Il peut être déployé sous trois modalités différentes au choix de l'établissement: 100 % en ligne, multimodal ou présentiel enrichi de média.

PUBLIC :

Tout nouvel agent d'un établissement de la FPH.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Lyadis.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant-e est inscrit-e par son établissement.

DURÉE ESTIMÉE :

2H15
(15 minutes/unité).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[e-MULTI+ Mieux comprendre sa carrière et son environnement professionnel](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender son environnement professionnel.
- Comprendre sa carrière.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Parcours composé de 9 modules interactifs.
- Des séquences animées pour illustrer les différents thèmes (vidéos, des jeux, des personnages animés).
- Des témoignages d'agents de la FPH.
- Des quiz pour évaluer vos connaissances
- L'Anfh conseille fortement aux établissements de proposer un accompagnement pédagogique avec un-e animateur-riche interne (à l'établissement ou au même GHT) aux agents suivant le parcours 100% en ligne.

PROGRAMME

➤ Découverte des métiers de la fonction publique hospitalière

Les différentes familles de métiers: personnel soignant, administratif, achat-logistique, qualité hygiène environnement.

➤ S'identifier en tant qu'agent de la fonction publique hospitalière

Les notions d'échelon, grade, corps et catégorie.

➤ Cartographie des établissements hospitaliers

Les chiffres-clés des établissements de la FPH en France, les différents secteurs (sanitaire, social, médico-social).

➤ Financement de l'établissement hospitalier et du médico-social

Les principales dépenses et les modes de financement.

➤ Fonctionnement général de l'hôpital

La réglementation et les évolutions législatives, la gouvernance (EHPAD et CH) et les instances.

➤ Définir les étapes de sa carrière

Exemples d'évolution de carrière, en tant qu'agent de la FPH.

➤ Identifier ses droits

Les droits et obligations prévus pour les agents de la FPH.

➤ Le bulletin de salaire

Décryptage du bulletin de salaire, des primes et des cotisations.

➤ Quiz final

Test de vos connaissances en fin de parcours.

Prélèvement rhino-pharyngé



Afin de ralentir la propagation du virus COVID-19 et pouvoir mieux le contrôler, la France a pris l'initiative de multiplier les tests de dépistage. Un arrêté publié au Journal officiel du 4 mai 2020 renforce la capacité de réalisation des tests RT-PCR sur le territoire en autorisant la réalisation des prélèvements hors des laboratoires de biologie médicale, des établissements de santé ou du domicile du patient et en autorisant les personnes possédant un diplôme dans le domaine de la biologie moléculaire, ou justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans ce domaine, à réaliser ces prélèvements au sein des laboratoires de biologie médicale, en cas de nombre de techniciens et ou de biologistes préleveurs insuffisant. Cet arrêté a été mis à jour le 24 juillet 2020, rendant accessible le prélèvement sans ordonnance sur le territoire et en ouvrant la réalisation de l'acte à un champ beaucoup plus vaste de professionnels. Cette volonté de multiplier les tests de dépistage ainsi que les personnes et les structures autorisées à les réaliser s'accompagne d'un besoin massif de formation, immédiat, en lien avec les structures régionales telles que l'Anfh ou les ARS.

PUBLIC :

- Agents FPH pouvant être amenés à réaliser un test RT-PCR dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.
- Administrateurs Anfh.
- Partenaires Anfh.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Simango.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

- Un accès via la plateforme: L'apprenant-e s'inscrit par lui/elle-même via l'onglet « Catalogue » de son tableau de bord.
- Un accès via le téléchargement de l'application mobile «Simango» sur Google Play ou App Store:



PRÉREQUIS :

Être sensibilisé.e à tout le contexte entourant l'épidémie COVID-19

DURÉE ESTIMÉE :

30 minutes

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :

[Prélèvement rhino-pharyngé](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir réaliser un prélèvement rhino-pharyngé dans le cadre d'un test RT-PCR
- Sécuriser le professionnel de santé et le patient prélevé
- Connaître les étapes à respecter et la bonne utilisation du matériel
- Appliquer les recommandations
- Limiter les faux cas négatifs
- Réduire la pénibilité pour la personne prélevée.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Parcours de sensibilisation interactif en 6 étapes.
- Quiz d'analyse de vos connaissances au début du parcours.
- Jeux.
- Cas pratiques.
- Quiz pour évaluer vos connaissances en fin de module.

PROGRAMME

➤ Connaissances générales

- SARS-CoV2
- Test et anxiété
- Transmission du Covid 19
- Gestes barrières
- Le virus et les surfaces
- Test RT-PCR et autres tests

➤ Habillage et matériel

- Désinfection des mains et tenue
- Rassurer le patient
- Conditions pour accueillir le patient
- Informer le patient sur le test
- Quel matériel pour prélever ?
- S'habiller

➤ Réalisation du geste

- Identifier le patient
- Où se placer
- Préparation du patient
- Le geste
- Insertion dans le tube de prélèvement
- Elimination du matériel
- Efficacité du test

➤ Après le test

- Déshabillage
- Transport du test
- Nettoyage des surfaces

➤ Informations bonus

- Chez les enfants
- Pour quel autre virus ?
- Les faux négatifs

➤ Quiz final

- Test des connaissances



RGPD : Acquérir les bons réflexes

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGDP) est entré en application le 25 mai 2018 pour toutes les organisations européennes amenées à manipuler des données à caractère personnel. Certains secteurs d'activité sont plus exposés que d'autres car leurs métiers sont particulièrement sensibles, c'est le cas des secteurs sanitaire, médico-social et social en raison de la sensibilité évidente des données traitées.

Aujourd'hui, la gestion des données personnelles et la mise en place du RGPD reste un défi au quotidien pour l'ensemble des acteurs dans les établissements publics hospitaliers, notamment face au développement toujours plus fort du numérique ainsi que la survenance de la pandémie, qui ont pu accroître certains risques pour la vie privée.

En réponse à ces différents enjeux, l'Anfh a souhaité mettre à disposition des agents de la fonction publique hospitalière ce module qui leur permettra d'aborder les principaux objectifs du RGPD, ses notions clés, ses grands principes et d'identifier les risques et opportunités associés à partir d'exemples concrets et de mises en situation.

PUBLIC :

Tous les agents de la FPH.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Callimedia.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e s'inscrit par lui/elle-même via l'onglet « Catalogue » de son tableau de bord.

DURÉE ESTIMÉE :

30 minutes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender la définition et l'histoire de la protection des données.
- Comprendre les enjeux du RGPD.
- Connaître les acteurs du RGPD.
- Intégrer les bons réflexes dans sa pratique professionnelle.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation au travers de cas concrets.
- Activités ludiques pour ancrer ou valider vos connaissances.
- Quiz de validation de vos connaissances.
- Fiche mémo téléchargeable.

PROGRAMME

- Introduction
- Définitions clés du RGPD
- Grands principes de la protection des données.
- Risques et enjeux de la protection des données.
- Quiz de validation des connaissances



Se préparer à son entretien professionnel

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 27) visant à remplacer la notation par l'entretien professionnel dans la fonction publique hospitalière a été mise en œuvre depuis janvier 2021. Afin d'accompagner les évalués dans la compréhension des enjeux et des objectifs de l'entretien professionnel, l'Anfh a conçu ce module de sensibilisation. Simple, interactif et ludique ce module vous permettra de préparer le bilan de la période écoulée, d'échanger sur vos objectifs passés et à venir ainsi que sur vos perspectives d'évolution professionnelle.

PUBLIC :

Tous les agents FPH (hors personnel de direction et directions des soins).

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de l'organisme de formation Simango.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

2 accès via la plateforme :

- Dans les contenus en libre accès (page d'accueil).
- Dans les contenus en auto-inscription: L'apprenant·e s'inscrit par lui/elle-même via l'onglet « Catalogue » de son tableau de bord.
- 1 accès via le téléchargement de l'application mobile «ANFH» sur Google Play ou App Store:



DURÉE ESTIMÉE :

10 minutes.

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur :
[Se préparer à son entretien professionnel](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Se préparer à son entretien professionnel et connaître les documents nécessaires.
- Comprendre comment est analysée sa valeur professionnelle.
- S'informer sur la suite de l'entretien professionnel.
- Valider ses connaissances.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Serious Game (modalité pédagogique basée sur le jeu) favorisant une expérience immersive et ludique pour l'apprenant·e, qui devra prendre des décisions selon la situation rencontrée via différentes activités interactives.

PROGRAMME

- Présentation des grandes lignes de l'entretien suite à la réforme supprimant la notation
- Exploration des documents de préparation à l'entretien professionnel
- Présentation du déroulé de l'entretien avec l'évaluateur
- Explication des différentes étapes qui suivront l'entretien
- Quiz final pour tester vos connaissances

Sensibilisation au télétravail



Le télétravail est un mode d'organisation qui tend à se développer dans les établissements du secteur hospitalier. Il permet de travailler sur des problématiques transversales de qualité de vie au travail mais aussi de modernisation de l'environnement de travail, et de faire évoluer les méthodes d'organisation. Ce parcours de sensibilisation vise à présenter les principaux points à connaître lorsque l'on souhaite exercer en télétravail.

PUBLIC :

Agents FPH souhaitant exercer, ou exerçant déjà, en télétravail.

CONÇU PAR :

L'Anfh avec l'appui de CITICA, organisme de formation spécialisé depuis plus de 15 ans sur le télétravail.

MODALITÉ D'INSCRIPTION :

L'apprenant·e s'inscrit par lui/elle-même via l'onglet « Catalogue » de son tableau de bord.

DURÉE ESTIMÉE :

1H30 (10 à 20 minutes selon les modules).

EN SAVOIR PLUS :

Découvrez le teaser en cliquant sur : [Sensibilisation au télétravail](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'inscrire dans le cadre réglementaire du télétravail.
- Préparer sa demande de télétravail.
- Intégrer le télétravail en respectant un bon équilibre entre sa vie personnelle et professionnelle.
- Connaître les outils utiles pour le travail à distance.
- Organiser et préparer au mieux ses activités en télétravail.
- Sécuriser son mode de fonctionnement en télétravail.
- S'inscrire dans une relation de confiance avec son responsable hiérarchique et son équipe.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Parcours de formation en neuf étapes abordant les principaux aspects du télétravail.
- Des quiz pour évaluer vos connaissances.
- Des fiches et grilles d'appui au déploiement du télétravail en télétravail.
- Des séquences animées pour illustrer les différents thèmes.
- Des témoignages d'acteurs de la FPH ayant déjà expérimenté le télétravail.

PROGRAMME

➤ Introduction au parcours

Introduction au parcours et présentation des experts.

➤ Rappel du cadre réglementaire

Présentation du cadre réglementaire du télétravail pour un professionnel de la FPH.

➤ Préparer sa demande de télétravail

Proposition de méthodes pour vous préparer au télétravail de façon optimale. Découverte des étapes pour mettre en place le télétravail à la fois individuellement sur votre poste et aussi collectivement dans votre équipe.

➤ Les outils du télétravail

Présentation des outils les plus utiles en télétravail, pour communiquer, s'organiser ou se réunir à distance.

➤ Comment s'organiser en télétravail ?

Proposition de méthodes pour adapter votre mode d'organisation individuel au travail à distance, vous organiser en équipe et définir des règles et des rituels pour rester connecté.e à votre collectif de travail.

➤ La conciliation des temps de vie

Proposition de règles pour garantir votre droit à la déconnexion et éviter les risques induits par des pratiques inadaptées.

➤ Maintenir la dynamique du service

Mise en place d'un fonctionnement adapté pour le travail à distance aussi bien avec les interlocuteurs internes qu'externes à votre établissement.

➤ Ergonomie, gestes et postures

Présentation des connaissances fondamentales pour améliorer et aménager votre environnement de travail.

➤ Quiz final

Test de vos connaissances en fin de parcours sous forme de jeu télévisé.

➤ PARTIE 4

Glossaire du digital learning

Sources :

- Cercle SIRH, Le SIRH : Enjeux, bonnes pratiques et innovation, 3e éditions Vuibert, 2017
- CRISTOL D., Dictionnaire de la formation : apprendre à l'ère du numérique, ESF sciences humaines, 2018
- DJAOUTI D., ALVAREZ J., Introduction au serious game, éditions Questions théoriques, 2012
- Guide de conception de formation ouverte et à distance (FOAD) dans le monde de la santé, HAS, 2015

- **Asynchrone** : modalité d'échange d'informations en différé via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée (ex: forum, e-mail, etc.).
- **Blended learning** : (formation hybride, mixte ou multimodale) approche pédagogique qui combine plusieurs modalités de formation : en présentiel et à distance, individuelle ou en groupe. La partie distancielle peut être synchrone ou asynchrone (ex : une formation présentielle peut être complétée par un module e-learning qui servira de prérequis au présentiel).
- **Chat (sur la plateforme e-formations de l'Anfh)** : lieu virtuel de rencontre et de discussion à l'intérieur d'une session de formation permettant aux apprenant·e·s d'échanger en mode texte de manière asynchrone ou synchrone.
- **Classe inversée** : engage l'idée d'inversion des logiques de répartition des activités. La théorie est suivie par les apprenant·e·s en distancielle. Les exercices et mises en œuvre sont réalisés lors des temps en présentiel avec les formateur·rice·s.
- **Digital learning** : désigne la présence du numérique dans l'ensemble des parcours de formation (du contenu de formation au processus de formation). Il peut être intégré à toutes les modalités pédagogiques (présentielle, distancielle, synchrone, asynchrone) et également dans tous les types de techniques de formation (expositive, participative, auto réactive, tutorée, etc.).
- **e-learning** : (contraction d'Electronic Learning : apprentissage électronique) fait partie intégrante du digital learning. Il s'agit d'un mode d'apprentissage à distance synchrone ou asynchrone par voie numérique (ordinateur, tablette ou smartphone) mettant à disposition des apprenant·e·s des contenus pédagogiques via internet ou un réseau intranet.
- **Forum (sur la plateforme e-formations de l'Anfh)** : lieu virtuel où les apprenant·e·s et les formateur·rice·s peuvent avoir des discussions de façon asynchrone par un échange de messages. Il est possible de joindre des fichiers aux messages publiés.
- **LCMS** : (Learning Content Management System : système de gestion de contenu de l'apprentissage) logiciel qui permet, d'une part, de créer et, d'autre part, d'héberger et de diffuser des contenus de formation. Il permet l'organisation d'un apprentissage en ligne, intégrant un suivi des données individuelles d'apprentissage (en anglais tracking).
- **LMS** : (Learning Management System : système de gestion de l'apprentissage) logiciel qui héberge et diffuse des contenus de formation. Il permet l'organisation d'un apprentissage en ligne, intégrant un suivi des données individuelles d'apprentissage (en anglais tracking).
- **Micro learning** : (micro-apprentissage) apprentissage spécifique et court dans le temps (de 30 secondes à 3 minutes).
- **Mobile learning (ou m-learning)** : apprentissage en mobilité diffusé via un appareil portatif (mobile, tablette, PC portable). La formation est suivie depuis n'importe quel lieu géographique et au moment choisi par l'apprenant·e (en anglais: Any Time, Any Where). Les formations proposées répondent généralement aux critères du micro learning et épousent les codes du format web.
- **Module e-learning** : unité de formation qui répond à un ensemble d'objectifs pédagogiques. Elle est définie par un public, des pré-requis, une durée, un contenu. Plusieurs modules peuvent former un parcours de formation.
- **Plateforme** : terme large qui fait référence à un socle, à un système d'exploitation (ex : Linux ou Windows), à un serveur ou un logiciel à partir duquel il est possible de développer des logiciels, d'organiser des apprentissages ou de stocker et d'échanger des informations.
- **Réalité virtuelle** : reproduction artificielle d'une expérience sensorielle. La réalité virtuelle stimule la présence d'un·e utilisateur·rice dans un environnement créé par des moyens numériques (ex : caméra 360°). L'utilisateur·rice interagit avec cet environnement comme si il/elle était immergé·e à l'intérieur de celui-ci.
- **Responsive design** : conception web permettant un maintien de la qualité d'affichage et un ajustement des informations à l'écran quelle que soit sa taille.

- **SCORM** : (Sharable Content Object Reference Model : Modèle de référence de contenu partageable) norme qui permet de standardiser la communication entre les contenus de formations et les plateformes de formation en ligne.
- **Séquence pédagogique** : unité de formation constitutive d'un scénario pédagogique. Elle est le plus souvent constituée d'un ordre d'apparition, d'un objectif pédagogique, d'une durée, du rôle et activité des acteurs, des contenus abordés, des moyens mis en œuvre et de la disposition de l'espace (scénario spatial). Séquencer une formation consiste à créer un rythme d'apprentissage à partir de choix pédagogiques portant sur l'articulation de séquences pédagogiques, organisées pour l'obtention de savoirs ou savoir-faire définis par des objectifs pédagogiques à atteindre.
- **Serious games** : (jeux sérieux) applications informatiques, dont l'objectif est de combiner à la fois des aspects utilitaires (Serious) tels, de manière non exhaustive, l'enseignement, l'apprentissage, la communication, ou encore l'information, avec des ressorts ludiques issus du jeu vidéo (Game). Il s'agit d'une forme particulière d'e-learning qui utilise les outils et les codes du jeu vidéo mais avec un objectif « sérieux/ludique » qui a pour but de s'écarter du simple divertissement attendu d'un jeu vidéo. Par exemple, ils amènent les apprenant·e·s à acquérir des compétences, à identifier une problématique, à se sensibiliser sur un sujet précis.
- **Social learning** : désigne tous les dispositifs qui permettent d'ajouter une dimension sociale à la formation à distance dans le but d'augmenter la motivation et l'engagement des apprenant·e·s. Il s'agit d'une forme particulière d'e-learning qui regroupe plusieurs types de dispositifs tels que :
 - **Classe virtuelle** : (simulation d'une classe réelle) modalité de formation synchrone qui permet d'organiser, grâce à des outils informatiques et via internet, des sessions de formation par petits groupes à une date et heure précise auprès d'apprenant·e·s éloigné·e·s géographiquement. Elle est participative car son but est de permettre les échanges entre les apprenant·e·s et les formateur·rice·s. Par conséquent, son nombre de participants doit être limité pour permettre à tous de participer.
 - **MOOC** : (Massive Online Open Course : cours en ligne ouvert massivement) cours en ligne, gratuit (concernant l'inscription. En revanche, la validation des acquis donnant lieu à la délivrance d'un certificat peut s'avérer payante) et ouvert à toutes et tous. Il est généralement dispensé par une université ou un autre établissement de formation et s'organise souvent en plusieurs semaines. Un·e ou plusieurs formateur·rice·s sont disponibles pendant toute sa durée pour animer les échanges et offrir du feedback aux apprenant·e·s.
 - **SPOC** : (Small Privative Online Course : cours en ligne privé en petit groupe) est un cours en ligne ayant un nombre limité d'apprenant·e·s (moins de 30) pour favoriser le contact avec les formateur·rice·s et augmenter son taux de complétion.
 - **Webinaire/webinar** : (contraction de « web » et de « séminaire ») modalité de formation synchrone qui permet d'organiser, grâce à des outils informatiques et via internet, des sessions de formation. Le webinaire est transmissif et s'apparente dans son format à un cours magistral : par conséquent, il pourra accueillir de nombreux apprenant·e·s.
- **Storyboard** : document sur papier ou sur support numérique qui planifie l'ensemble des séquences. Il est particulièrement utilisé en formation pour le e-learning et les vidéos pédagogiques. Il explique visuellement et planifie l'ensemble des scènes et des écrans aussi bien au niveau technique qu'artistique. L'ordre proposé est celui du montage final. C'est une des étapes de pré-production.
- **Synchrone** : modalité d'échange d'informations en direct. Dans une formation synchrone, l'échange avec les autres d'apprenant·e·s ou avec les formateur·rice·s s'effectue en temps réel (ex : par chat, par vidéoconférence, par téléphone, etc.).
- **Teaser** : bande annonce vidéo, créée pour présenter et lancer une nouvelle formation.

Anfh

—

Siège

265, rue de Charenton
75012 Paris

01 44 75 68 00
communication@anhf.fr
www.ANFH.fr

 @ANFH_